

Discrimination systémique dans le milieu locatif québécois :

# Quand trouver un logement est une véritable course à obstacles

*Enquête sur les pratiques discriminatoires vécues par les ménages locataires lors de la recherche d'un logement, des annonces de logements à louer ouvertement discriminatoires aux pratiques illégales lors de la signature d'un bail.*

**RELAQ**

Juin 2021

# Des locataires confrontés à de la discrimination systémique

Avec la crise du logement qui sévit actuellement au Québec, chercher un logement est une véritable course à obstacles pour les ménages locataires. La frénésie immobilière, l'explosion du coût des loyers et les très faibles taux d'occupation des logements dans plusieurs villes de la province ont une forte incidence sur les pratiques des propriétaires au sein du milieu locatif. Cette année, **de nombreux comités logement reçoivent depuis plusieurs mois des appels à l'aide de locataires qui n'arrivent pas à signer un nouveau bail en raison de la discrimination perpétrée illégalement par les propriétaires.** Plusieurs de ces locataires doivent se reloger suite à leur expulsion (reprise de logement, révoiction, etc.), un phénomène qui est particulièrement fréquent cette année.

Les cas de discrimination sont loin d'être isolés. Sur le terrain, **les locataires risquent de subir de la discrimination à toutes les étapes qu'ils et elles doivent franchir pour louer un logement**, de la recherche d'annonces de logement à louer à la signature du bail. Et plus souvent qu'autrement, les motifs de discrimination sont multiples. Par exemple, unE locataire risque non seulement de subir de la discrimination parce qu'il ou elle a des enfants, mais également en raison de sa condition sociale (sa source de revenus), son expression de genre, son origine ethnique et son orientation sexuelle. En ce sens, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ) constate que, **faute de réelles représailles envers les propriétaires fautifs, les pratiques locatives actuelles encouragent, le maintien d'un système discriminatoire** envers de nombreux ménages locataires.

## Méthodologie

Les témoignages révélés dans cette enquête proviennent d'une collecte réalisée auprès des comités logement membres du RCLALQ ainsi que sur les réseaux sociaux depuis le début du mois d'avril 2021. Les annonces de logement à louer ont été récoltées sur Kijiji et sur Facebook Marketplace depuis le début de l'année 2021. **La discrimination vécue par les locataires est peu visible et sa portée est sous-estimée en raison de l'absence de données pouvant l'illustrer.** Les locataires qui en sont victimes ne portent pas plainte parce que le processus ne leur permet pas d'avoir accès à un logement. Afin de rendre un peu plus visible ce phénomène, le RCLALQ recense chaque année des annonces de logements à louer ouvertement discriminatoires et récolte des témoignages de locataires discriminés qu'il publie dans un document d'enquête.

## Nos demandes

Pour mettre un terme à ces pratiques illégales qui sont de plus en plus présentes dans le milieu locatif, le RCLALQ **revendique que le Tribunal administratif du logement (TAL) ait l'entière juridiction sur tout le processus de location d'un logement.** Le Regroupement demande également que la Commission des droits de la personne et de la jeunesse (CDPDJ), qui est l'organisme qui dispose du pouvoir d'intervention quant à la discrimination en matière de logement, ait accès à plus de moyens d'intervention pour lutter contre cette problématique qui pousse de nombreux ménages locataires à être en situation de mal-logement.

# Trouver un logement : Une véritable course à obstacles



## Avoir accès aux annonces de logements à louer

Pour se trouver un nouveau toit, il faut d'abord **avoir accès aux annonces de logement à louer**. Or, la majorité des annonces se trouvent maintenant sur internet et peu sont affichées directement sur la rue. Cela implique d'ores et déjà **d'avoir certaines compétences** (maîtrise de la langue de l'annonce, de la lecture et de l'écriture), **d'avoir accès à internet** ainsi qu'à un ordinateur ou un téléphone intelligent.

« Quand je faisais des recherches pour habiter à Montréal sur Kijiji, je suis tombée sur une annonce qui indiquait que seuls les "Asian or white skin person" étaient acceptés. J'ai répondu à l'annonce en disant que ce n'était pas normal d'indiquer ça. La personne m'a répondu en disant que c'était les exigences de son père ».

*Noemi, locataire de Montréal*

## Des annonces ouvertement discriminatoires

Avant même de contacter un propriétaire, certainEs locataires sont immédiatement misES de côté dès la lecture d'une annonce de logement. Il n'est effectivement pas rare de tomber sur des **annonces ouvertement discriminatoires** qui, par exemple, n'acceptent pas les enfants ou refusent les personnes sans emploi.

« Une enquête de prélocation va être faite il est préférable d'avoir un emploi stable depuis 2 ans, un historique de location depuis 2 ans aucun dossier à la Régie du logement et une caution qui remplit ces 3 critères ».

### Description

Grand 4,5 disponible immédiatement proche de plusieurs services :

- Chauffage et eau chaude compris
- Epicerie Maxi (5 à 7mns).
- Bus 191 à 30 min métro Lionel-Groux.
- Près autoroute 20
- 20min du centre-ville de Montréal.

### Descriptif :

2 chambres fermées, une grande cuisine, une salle de bain et une salle à manger. Plancher de bois à la grandeur et céramique dans la salle de bain et dans la cuisine et la salle à manger du logement rénové. Garage fermé disponible en supplément sur demande.

2855 Louis Pare, Lachine, H8S1K9

Une enquête de prélocation va être faite il est préférable d'avoir un emploi stable depuis 2 ans, un historique de location depuis 2 ans, aucun dossier à la régie du logement ou une caution qui remplit ces 3 critères.

CONTACTER NOUS PAR COURRIEL au [hidden information]

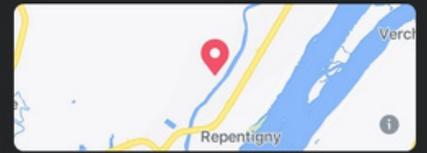
## Description

On a 5 et demi sur quèrbes prêt de Bernard.3 étage de triplex llya 3 chambres fermez très éclairé.. On cherche des clients tranquilles et propre. Pas des enfants. Le logement et disponible maintenant mais en accepte des applications pour plus tard. Pour info appelez après 1300

« On cherche des clients tranquilles et propres. Pas des enfants ».

« Enquête de crédit exigée, donc mauvais dossier faillite / réclamation à la régie du logement / sans emploi : oubliez ça ».

### Emplacement de la location



Repentigny, QC, JSZ

### Description

\*\*\* Enquête de crédit exigée, donc mauvais dossier faillite / réclamation à la régie du logement / sans emploi : oubliez ça. \*\*\*

Beau grand logement à céder pour mi-juillet. Avec cabanon et 2 places de stationnement déneigées. Près du bord de l'eau, des écoles.

735\$/ mois pas chauffé. Tolère 1 chat, pas de chien.  
Voir moins

« Pas d'animaux, pas d'enfant ».

### Description

Deux balcons. Marche intérieur. Vue panoramique sur la ville. Pas d'animaux. Pas d'enfants.

### Se déplacer

Fournis par Walk Score®

#### Walk Score®

5 sur 100

La quasi-totalité des courses nécessitent une voiture.

#### Bike Score®

38 sur 100

Très peu d'infrastructures pour le vélo.

### Informations sur le vendeur



François Champigny

A rejoint Facebook en 2009



## Le premier « filtre » des propriétaires : l'entrevue de pré-sélection

Avant d'autoriser la visite du logement à louer, les propriétaires ont souvent pour habitude de poser quelques questions afin de soi-disant mieux connaître les candidatEs-locataires. Toutefois, ces questionnaires improvisés permettent plus souvent qu'autrement de « **filtrer** » les candidatures et d'**éliminer** celles qui ne rencontrent pas leurs critères.

C'est souvent à cette étape que les personnes qui ont des **enfants** ou qui ont un **nom qui n'est pas à connotation québécoise** se font refuser la location d'un logement pour des motifs discriminatoires. Les personnes s'identifiant au genre féminin **choisissant d'habiter seule** ou celles **qui ne sont pas dans une relation hétérosexuelle** peuvent aussi être victimes de discrimination à cette étape. Finalement, si l'entrevue est réalisée au téléphone, les personnes ayant un **accent d'origine étrangère** peuvent aussi subir de la discrimination et se voir refuser la visite d'un logement.

« Je travaille dans un centre hospitalier de Montréal depuis 30 ans, donc mon revenu est stable. On m'a refusé la location d'un logement parce que je suis une personne seule. On m'a dit à demi-mot que je n'arriverais pas à payer un loyer de 800\$ en étant seule ».

*Martine, locataire de Montréal*

« J'étais surpris de constater que beaucoup de propriétaires nous refusaient une visite sous prétexte qu'ils ne voulaient pas de 4 jeunes travailleurs pour occuper leur 8 et demi. Ils cherchent des couples qui travaillent à la maison et qui utiliseraient les pièces comme bureaux. Nous avons été refusés 3 fois en l'espace de 2 mois pour cette raison ».

*Des locataires de Montréal*

« J'ai été refusée dans un logement, car j'avais un enfant de 3 ans avec moi. Le propriétaire m'a clairement dit qu'il ne voulait pas me louer à cause de ma fille ».

*Une locataire de Montréal*

« Un propriétaire m'a déjà demandé si je planifiais avoir des enfants. [...] Un autre m'a demandé si j'avais un copain. Je préfère ne pas répondre puisque je m'identifie comme pansexuel. J'ai un revenu annuel de 41 000\$ et je n'arrive pas à me trouver un logement depuis des mois ».

*Sophie G., locataire de Montréal*

« Les propriétaires ne vous répondent pas quand votre prénom et votre nom ne sont pas des noms du Québec. Mais tu remarques que le logement est toujours à louer ».

*Une locataire autochtone de la région de Trois-Rivières*

« Je me suis fait refuser plusieurs logements parce que je suis sur le bien-être social. Maintenant, je loue des Airbnb et ça devient cher ».

*Un locataire de Montréal*

« Je suis enseignante au secondaire, dans la trentaine. Le printemps dernier, lorsque je cherchais un petit 3 et demi à Montréal, un propriétaire m'a contacté au téléphone pour une "entrevue" afin de déterminer si je pouvais venir visiter son logement ou non. Aussitôt que je lui ai dit que je désirais habiter dans le logement seule, il m'a demandé si j'avais un conjoint. Comme j'étais célibataire, il a refusé de considérer ma candidature. Selon lui, c'était "moins fiable de louer à une femme seule si elle n'a pas de chum pour l'aider à payer". Je lui ai expliqué que je ne manquais pas de travail en contexte de pénurie d'enseignants et que je pouvais donner un dépôt. Rien n'y a fait. Des candidatures qui correspondaient plus au profil recherché souhaitaient aussi visiter le logement. Ça s'est terminé là ».

*Sarah H., locataire de Québec*

« Nous avons essayé pendant plus de 6 mois de déménager en Gaspésie. Mon mari avait trouvé un emploi très payant qui lui laissait le temps de nous trouver un endroit pour se loger avant de le mettre à l'horaire. Nous ne pouvions pas acheter et nous cherchions donc des locations. Nous avons tout entendu : trop petit pour 2 adultes et 1 enfant, refus parce que mon mari n'avait pas commencé son emploi, mes indemnités de l'IVAC n'étaient pas considérées comme un revenu bien que je reçoive plus de 1500\$ par mois ou on me posait des questions pour savoir pourquoi je recevais des indemnités de l'IVAC. On nous a aussi refusé un logement parce que l'on venait de Montréal ou parce que nous avons un chien. Nous ne sommes pas déménagés finalement ».

*Suzie Paquette., locataire de Montréal*

« Il y a 2 ans, je cherchais un appartement sur la Rive-Sud parce que je suis gérante d'un Tim Hortons à St-Bruno. Je trouve un beau 5 et demi avec une cour qui était 1100\$ environ. Un peu cher, mais j'avais les moyens de payer. J'écris au propriétaire qui me répond dans l'heure qui suit. Il me dit que personne n'a encore visité le logement, mais que des visites sont prévues pour la fin de semaine suivante. Je lui réponds que je suis intéressée à visiter, mais je fais la gaffe de lui dire que j'ai des enfants. Il me demande combien j'en ai. Je lui réponds que j'ai 3 enfants, mais que j'ai d'excellentes références et un bon crédit. Il ne m'a plus jamais répondu ».

*Une locataire de Montréal*

« Je suis Français (minorité audible) et j'ai vu plusieurs propriétaires augmenter le prix du logement "parce qu'il y a trop de Français sur le Plateau et qu'ils sont capables de payer". On m'a déjà refusé un logement "parce que les Français sont trop sur le party" ou "parce que les Français sont sales". ».

*Un locataire de Montréal*

« J'ai été refusé à plusieurs reprises parce que je n'étais pas blanche et que j'avais le malheur d'avoir des enfants ».

*Une locataire de Montréal*



## Visiter un logement qui est soudainement « déjà loué »

Au moment de la visite, les candidatEs locataires peuvent se heurter de nouveau à de la discrimination et repartir bredouilles même si le logement leur convient. C'est le **cas des personnes ayant un handicap physique** qui à l'arrivée sur les lieux, peuvent n'être même pas en mesure de pouvoir accéder au logement. Cela peut aussi être le cas des **personnes non-blanches** qui se déplacent pour une visite, mais qui se confrontent à un propriétaire qui a soudainement déjà loué le logement.

« J'ai aidé ma mère qui a un handicap physique dans sa recherche de logement. On cherchait des logements situés au rez-de-chaussée ou dans des immeubles avec ascenseur. On la refusait ouvertement dans les immeubles réservés aux 55 ans et plus parce qu'elle était trop jeune. On a trouvé plusieurs appartements au rez-de-chaussée, mais on nous répondait toujours "non" prétextant de possibles problèmes. Résultat : nous avons trouvé un logement dans un immeuble mal entretenu au sous-sol avec escalier, rien de bon pour sa condition. On a cherché sans relâche et après 2 ans, on a trouvé une coopérative ».

*Andrew G. Brisson, Québec*

« Wheelchair accessible apartments are almost non-existent in Montreal. And by that I mean just apartments I can physically get into. Ground level apartments are incredibly expensive and landlords refuse us anyway because they don't want me to scuff up their nice floors or install ramps. We were forced to buy a condo just to have a level entrance and elevator but even that was a nightmare to find. I cannot go through OMHM because our family income is greater than \$30k. We had no other options. ».

*Un locataire de Villeray*

« Lors de ma dernière recherche d'appartement, j'étais enceinte et je visitais avec des enfants. À deux reprises, on ne m'a pas laissé faire la visite sous prétexte que c'était déjà loué. J'avais pris rendez-vous une demi-heure avant sans mentionner que j'étais mère. Par curiosité, j'ai vérifié les jours suivants et l'appartement était toujours à louer. Plusieurs autres propriétaires m'avaient déjà rayé de leur liste lors d'appels de contact parce qu'ils avaient entendu les enfants lors de notre conversation. On m'a déjà dit qu'un 5 et demi n'était pas convenable pour une famille, mais qu'il l'était pour une personne seule ou un couple. J'ai très peur de devoir déménager aujourd'hui avec les coûts élevés des loyers et le fait que j'ai maintenant 3 enfants ».

*Ève Boillard, locataire de Montréal*

## L'enquête de pré-location : le parcours du combattant et de la combattante

Si tout s'est bien passé aux étapes précédentes, le propriétaire nous invite généralement à remplir une enquête de pré-location et ici, les choses risquent encore de se corser. **Ces enquêtes demandent souvent illégalement des renseignements personnels** tels que le numéro d'assurance sociale, le numéro d'assurance maladie ou de permis de conduire, un numéro de compte bancaire, etc. C'est aussi à ce moment que le propriétaire peut demander des **relevés d'emploi, des relevés de compte bancaire ou des questions sur la vie personnelle du ou de la locataire** (orientation sexuelle, identité de genre, situation maritale, etc.). Le ou la locataire peut refuser de répondre à ces questions, **mais leur candidature risque d'être rapidement refusée par le propriétaire**. De plus, un refus de location pour des motifs discriminatoires peut également subvenir à cette étape en fonction des réponses données par le ou la locataire.

« Il y a un mois, j'ai trouvé un logement disponible, propriété de Shiller Lavy. Le loyer était de 985\$, un montant que je pouvais facilement couvrir avec mes prestations de RQAP. J'ai rempli le formulaire de pré-location en avouant honnêtement que ma cote de crédit n'était pas fantastique. L'agente de location m'offre de poursuivre les démarches, mais en ayant une caution. J'accepte et je fournis les informations d'un membre de ma famille qui travaille pour l'Armée canadienne et qui a une excellente cote de crédit. L'agente me répond que je dois fournir mes avis de cotisation pour le fédéral et le provincial des deux dernières années ainsi que mon relevé bancaire des trois derniers mois. Après avoir mentionné que je n'étais pas à l'aise de fournir ces documents que je considère être très privés, l'agente m'offre de me mettre en lien avec la directrice. Pour démontrer ma bonne foi, je lui offre de payer à l'avance trois mois de loyer, mais cette dernière m'exige de remettre tous les documents préalablement demandés, en plus de mes factures d'Hydro Québec. Je n'ai pas répondu. Ça fait plus d'un an que je cherche un logement ».

*Une locataire de Montréal*

Votre banque : \_\_\_\_\_ tél. : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Transit : \_\_\_\_\_ No. \_\_\_\_\_ No compte : \_\_\_\_\_

Votre employeur: \_\_\_\_\_  
Fonction: \_\_\_\_\_ Depuis quand : \_\_\_\_\_  
Tél. : \_\_\_\_\_ Salaire : \_\_\_\_\_

### RÉFÉRENCES DE PROCHES PARENTS

\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ Tél. : \_\_\_\_\_ Lien : \_\_\_\_\_

J'AUTORISE LE PROPRIÉTAIRE OU SA FIRME DE CRÉDIT À SE PROCURER TOUS LES RENSEIGNEMENTS FINANCIERS ET RÉFÉRENCES D'EMPLOIS QU'IL JUGERA NÉCESSAIRE ET TOUTES PERSONNES SONT AUTORISÉES, PAR LA PRÉSENTE, À LUI FOURNIR LES RENSEIGNEMENTS.

Un exemple de formulaire de pré-location qui demande des renseignements illégaux.



## Signer un bail et obtenir un logement : est-ce que c'est réellement la fin du parcours?

Après avoir franchi toutes ces étapes, le candidat ou la candidate locataire peut enfin espérer avoir accès à un toit. Mais cette dernière étape ne se fait pas automatiquement. Avant de signer un bail, certains propriétaires exigeront illégalement un **dépôt de garantie** ou demanderont aux candidatEs retenuEs de **surenchérir sur le coût du loyer**. D'autres peuvent aussi exiger un **cautionnement** qui n'est pas justifié par le dossier du locataire. Il s'agit, encore une fois, d'obstacles supplémentaires pour les locataires, **notamment pour ceux et celles à faible revenu** qui n'ont pas les moyens financiers de répondre à ces critères.

« À de multiples reprises, lors d'une recherche de logement il y a 2 ans, nous nous sommes fait dire que nous étions trop jeunes pour être fiables puisque nous sommes 4 étudiants dans la vingtaine. Plusieurs annonces pour de grands appartements (4 ou 5 chambres) spécifiaient rechercher des couples uniquement. Nous avons finalement signé un bail, mais seulement en étant en mesure de tous être cautionnés par une personne plus âgée. Le bail était rempli de clauses illégales comme l'interdiction de recevoir des personnes qui n'étaient pas signataires du bail, de sous-louer ou de céder le bail. Lorsque nous avons informé la propriétaire que nous allions sous-louer une chambre vacante, elle nous a répondu qu'elle accepterait uniquement si nous acceptions de notre côté une augmentation de 300\$ par mois. Elle nous a aussi dit qu'elle n'aurait jamais accepté de nous louer l'appartement si elle avait su que des personnes qui n'étaient pas signataires du bail nous visiteraient ».

*Un locataire de Montréal*

« Nous avons dû changer de quartier pour arriver à nous loger. Nous sommes une famille de trois (deux adultes et un enfant). On s'est fait raccrocher au nez souvent quand on répondait à la question "combien de personnes habiteront le logement", d'autres étaient plus "polis" et nous répondaient que c'était déjà loué. On a arpenté les rues, passé des heures à faire des appels, à éplucher les petites annonces et on a bien failli ne rien trouver. Nous avons pris précipitamment plusieurs fois congé pour arriver à visiter le logement avant qu'il ne soit loué par quelqu'un de plus rapide que nous. Nous avons finalement trouvé un logement convenable à un prix raisonnable, mais nous n'étions pas les seuls. Le propriétaire nous a demandé combien on était prêt à mettre de plus.... C'était déjà limite pour notre budget. L'autre candidat a offert plus que nous et a eu le logement ».

*Une locataire de Montréal*

## Ne pas être mal-logéEs : une question de privilèges?

Même si unE locataire arrive à franchir cette course à obstacles et à signer un bail, cela ne signifie pas que son nouveau logement correspond à ses besoins. En ces temps de crise du logement, les ménages locataires doivent souvent **se contenter d'un logement trop petit ou insalubre**, faute de trouver mieux. S'ils ou elles se sont vuEs refuser la location d'un logement pour des motifs discriminatoires à plusieurs reprises, ces ménages seront d'autant plus enclins à signer le premier bail qui s'offre à eux, par crainte de se retrouver sans logis. Au final, la discrimination qui se pratique librement dans le milieu locatif et sans crainte de représailles du côté des propriétaires, **plonge de nombreux locataires dans une situation de mal-logement.**

« Quand j'ai déménagé avec mon conjoint, on formait une famille recomposée avec 4 enfants. J'étais enceinte donc on s'est mis à la recherche d'un logement plus grand pour déménager avant que j'accouche. Nous avions tous les 2 des emplois stables, aucun problème financier et de bonnes références, mais chaque fois on se faisait refuser après une visite en raison des enfants. Nous avons vécu plus de 2 ans dans un logement de 2 chambres avec 4 enfants de 2 à 14 ans avant de finalement trouver un propriétaire qui acceptait les familles. La plupart des grands logements que l'on visitait avaient été transformés par le propriétaire pour faire des bureaux plutôt que des chambres et destinés aux "locataires calmes" ».

*Une locataire de Montréal*

« Même si j'ai un bon salaire et un bon crédit, je n'arrive pas à me trouver un logement. Je reçois très peu de réponses quand je réponds à une annonce à cause de mon nom. Quand je visite en personne, on me refuse à cause de ma race ou parce que je suis seule. Les propriétaires me disent souvent la même chose : es-tu capable de payer seule le loyer? Sinon, on me refuse parce que j'ai deux chats. Après un an et demi de recherche, je dois quitter Montréal, ma ville natale, par force et non par choix, car je vis dans un logement infesté de coquerelles depuis un an ».

*Rania, locataire de Montréal*

« Mon conjoint et moi avons la chance de devenir propriétaires prochainement et quand j'ai offert à mon nouveau propriétaire de l'aider à trouver un nouveau locataire pour mon logement, il m'a dit qu'il ne voulait pas d'enfants et il m'a demandé de ne pas dire le prix que je paie en ce moment, car il a l'intention d'augmenter le loyer beaucoup plus cher. C'est un grand logement et ses propos m'ont vraiment choqué parce qu'il y a beaucoup de familles qui peinent à se loger ».

*Une nouvelle propriétaire*

« Ce qui nous a sauvés, c'est de voir une annonce un matin très tôt qui venait d'être mise en ligne. Dans les photos, on voyait des lits d'enfant et des jouets donc ça nous a donné un indice qu'on ne nous refuserait pas le logement à cause de notre enfant. On a téléphoné et sauté dans la voiture pour visiter le logement. J'ai appelé le propriétaire 2 fois au courant de la journée pour ne pas perdre cette opportunité. Le bloc est vieux, il a fallu repeindre, réparer les murs et boucher les ouvertures parce qu'il y avait des souris. On a aussi fait d'autres petits travaux dans les autres appartements pour le propriétaire ».

*Une locataire de Montréal*

# Des ressources existent pour vous aider

Les motifs de discrimination reconnus par la *Charte des droits et libertés de la personne* sont les suivants :

- Origine ethnique ou couleur de peau;
- Sexe, identité ou expression de genre;
- Grossesse (être enceinte ou en congé parental);
- Orientation sexuelle;
- État civil, c'est-à-dire la situation familiale d'une personne (être célibataire, mariéE, divorcéE, avoir ou non des enfants);
- Âge;
- Religion;
- Convictions politiques;
- Langue;
- Condition sociale, c'est-à-dire la situation sociale d'une personne en raison de son revenu, de son métier ou de son niveau de scolarité (être étudiantE, retraitéE ou bénéficiaire de l'aide sociale ou de l'assurance emploi, par exemple). Un propriétaire est en droit de vérifier votre capacité de payer le loyer, mais il ne peut pas discriminer selon la source du revenu;
- Handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier à ce handicap (avoir recours à un chien d'assistance ou se déplacer en fauteuil roulant par exemple).

## Comment porter plainte?

La Commission des droits de la personne et de la jeunesse est l'organisme qui peut recevoir votre plainte.

Avant de les contacter, vous devez au minimum avoir en main un maximum de preuves incluant :

- L'annonce du logement à louer (capture d'écran, coupure de journal);
- Copie du formulaire de pré-location complété, échanges courriels ou texto avec le propriétaire qui démontrent son refus;
- Date et heure du contact téléphonique ou de la visite du logement;
- Nom et coordonnées du propriétaire ou de la personne mandatée;
- Si possible, au moins 1 preuve (témoin, photo de la pancarte, texto, amiE qui a appelé après nous et qui s'est fait offrir une visite) que le logement est toujours disponible.

## **Pour joindre la Commission : 1-800-361-6477**

Après votre appel, les agents de la Commission peuvent intervenir rapidement (dans un délai de 24 à 48h en contactant le propriétaire fautif pour lui rappeler ses obligations en vertu de la Charte. Pour plusieurs personnes, cette démarche fonctionne. Pour les autres, une plainte en bonne et due forme doit être déposée afin qu'une enquête soit menée. La Commission peut vous apporter son soutien tout au long de ces démarches.

**Vous avez des questions concernant vos droits en tant que locataire?**

Contactez le comité logement le plus près de chez vous en consultant notre site internet : [www.rclalq.qc.ca](http://www.rclalq.qc.ca).



Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec  
6839, rue Drolet  
Montréal, Québec, H2S 2T1  
514.521.7114 | 1.800.521.7114  
[www.rclalq.qc.ca](http://www.rclalq.qc.ca) | [rclalq@rclalq.qc.ca](mailto:rclalq@rclalq.qc.ca)